

Conseil global



Planifier votre avenir



Là, pour la vie.

 Retraites
Populaires

Planifier votre avenir avec notre conseil en prévoyance.

Le conseil global
c'est quoi ?

Le Conseil global personnalisé consiste en une analyse systématique et détaillée de votre situation de prévoyance qui vous permettra, par exemple, de répondre aux questions suivantes :

- S'il devait m'arriver un imprévu, quelles seraient les conséquences financières pour mes proches et moi-même ?
- De quel montant pourrai-je disposer à ma retraite ?
- Y a-t-il des mesures à prendre pour améliorer ma prévoyance ?

Pour répondre à ces questions, un rappel du système des « 3 piliers » peut s'avérer utile.



3 piliers, 3 objectifs.

En Suisse, le système de prévoyance repose sur le principe des « 3 piliers ». Le but de ce système est de vous permettre, à vous et à vos proches, de conserver votre niveau de vie actuel au moment de la retraite ou en cas d'imprévu (invalidité ou décès).



1^{er} pilier **Prévoyance étatique** **(AVS, AI)**

Géré par la Confédération, il vise à couvrir les besoins vitaux.

2^e pilier **Prévoyance professionnelle** **(LPP)**

Géré par des caisses de pension, il vient en complément du 1^{er} pilier et vise à maintenir le niveau de vie antérieur (60% du dernier revenu).

3^e pilier **Prévoyance individuelle**

Géré notamment par des assureurs ou des mutuelles d'assurances, il est souscrit de manière individuelle en complétant les 1^{er} et 2^e piliers et vise à couvrir les besoins supplémentaires.

Le 1^{er} pilier

La prévoyance étatique, obligatoire pour toutes les personnes résidant ou exerçant une activité lucrative en Suisse, est notamment constituée de l'AVS et de l'AI.

→ Sa mission : couvrir les besoins vitaux à l'âge de la retraite, en cas d'invalidité ou de décès.

Le 2^e pilier

La prévoyance professionnelle, obligatoire pour tout salarié (à partir d'un salaire annuel minimum) et facultative pour l'indépendant, est constituée de la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle) et de la LAA (Loi sur l'assurance-accidents).

→ Sa mission : compléter les prestations du 1^{er} pilier pour permettre aux retraités, aux invalides et aux survivants le maintien du niveau de vie antérieur.

Le 3^e pilier

La prévoyance individuelle permet de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers et d'améliorer ainsi sa prévoyance.

→ Sa mission : maintenir, dans une large mesure, le niveau de vie «habituel».

Le 3^e pilier repose sur une double base : la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) et la prévoyance individuelle libre (pilier 3b).

Bénéficiaire de privilèges fiscaux importants, la prévoyance individuelle liée est soumise à des dispositions précises.

La prévoyance individuelle libre n'est l'objet d'aucune prescription. Les assurances vie conclues dans ce cadre bénéficient aussi de certains avantages fiscaux.

Quelles sont vos couvertures d'assurance ?

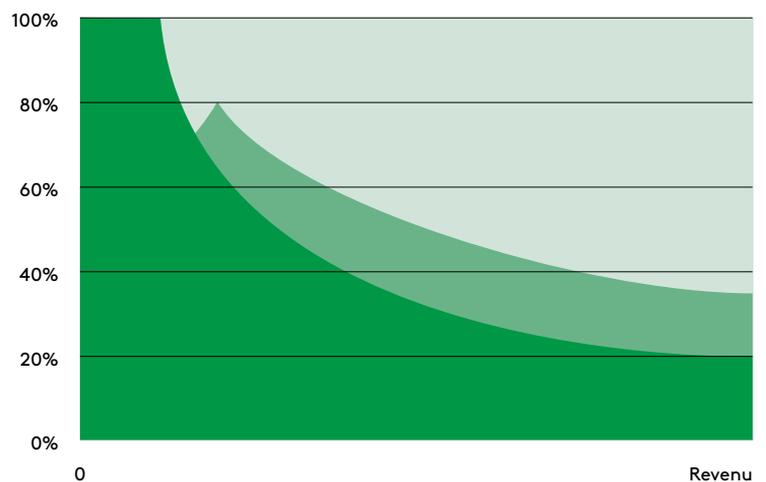
Ce n'est qu'en connaissant précisément vos prestations des 1^{er} et 2^e piliers, et en y ajoutant, le cas échéant, celles déjà conclues dans le cadre du 3^e pilier, que vous pourrez prendre les mesures nécessaires pour combler vos lacunes de revenu, non seulement au moment de la retraite, mais aussi en cas d'invalidité ou de décès.

À titre d'exemple, le graphique ci-dessous reflète l'évolution de la rente de vieillesse en pourcentage du revenu lorsque la prévoyance professionnelle verse une prestation minimale.

Pour planifier votre prévoyance, il vous faudra répondre aux trois questions suivantes :

1. Quelle est ma situation personnelle actuelle ?
2. Quels sont mes objectifs à moyen et long termes ?
3. Quelles sont mes priorités ?

- AVS
- Minimum LPP
- Amélioration possible



A chaque besoin, une solution.

Mes proches
sont-ils couverts
en cas d'imprévu ?

→ Nous déterminons avec vous comment compenser la perte de votre revenu et mettre vos proches à l'abri de tout souci financier en cas de décès.

À la retraite,
aurai-je assez
de revenus ?

→ Nous vous aidons à planifier votre retraite ou votre retraite anticipée, tout en profitant au maximum des avantages fiscaux accordés par l'Etat.

Et si ma situation
personnelle
se modifie ?

→ Nous vous accompagnons à long terme et vous conseillons dans l'adaptation de votre prévoyance lors de changements importants dans votre vie.

Selon votre situation, nous vous accompagnons en vous fournissant un conseil global personnalisé ou en vous proposant une planification financière.

Vous pourrez alors vous appuyer sur cette analyse pour prendre les mesures nécessaires afin d'envisager votre préparation à la retraite sereinement.



Quelles sont
les étapes
d'un conseil
global?

Notre approche est adaptée
à votre situation.

1. Premier entretien

→ Nous examinons ensemble votre situation personnelle, définissons vos priorités en matière de prévoyance et analysons vos besoins

2. Analyse de votre situation

→ Nous analysons votre prévoyance sur la base des renseignements fournis et vous proposons des mesures d'amélioration

3. Mise en œuvre

→ Vous choisissez la solution qui vous convient le mieux, tant en matière de couverture que de prix

4. Suivi de votre dossier

→ Nous vous conseillons de réévaluer votre situation tous les deux ans ou lors de changements importants dans votre vie (naissance, accession à la propriété, etc...)

Ce qui compte pour nous, c'est vous.

Fiabilité, proximité, responsabilité et efficacité sont les valeurs que nous cultivons. Ainsi, nous cherchons à simplifier votre quotidien. Avec nos solutions, vous préparez votre retraite sereinement.

Pourquoi choisir Retraites Populaires ?

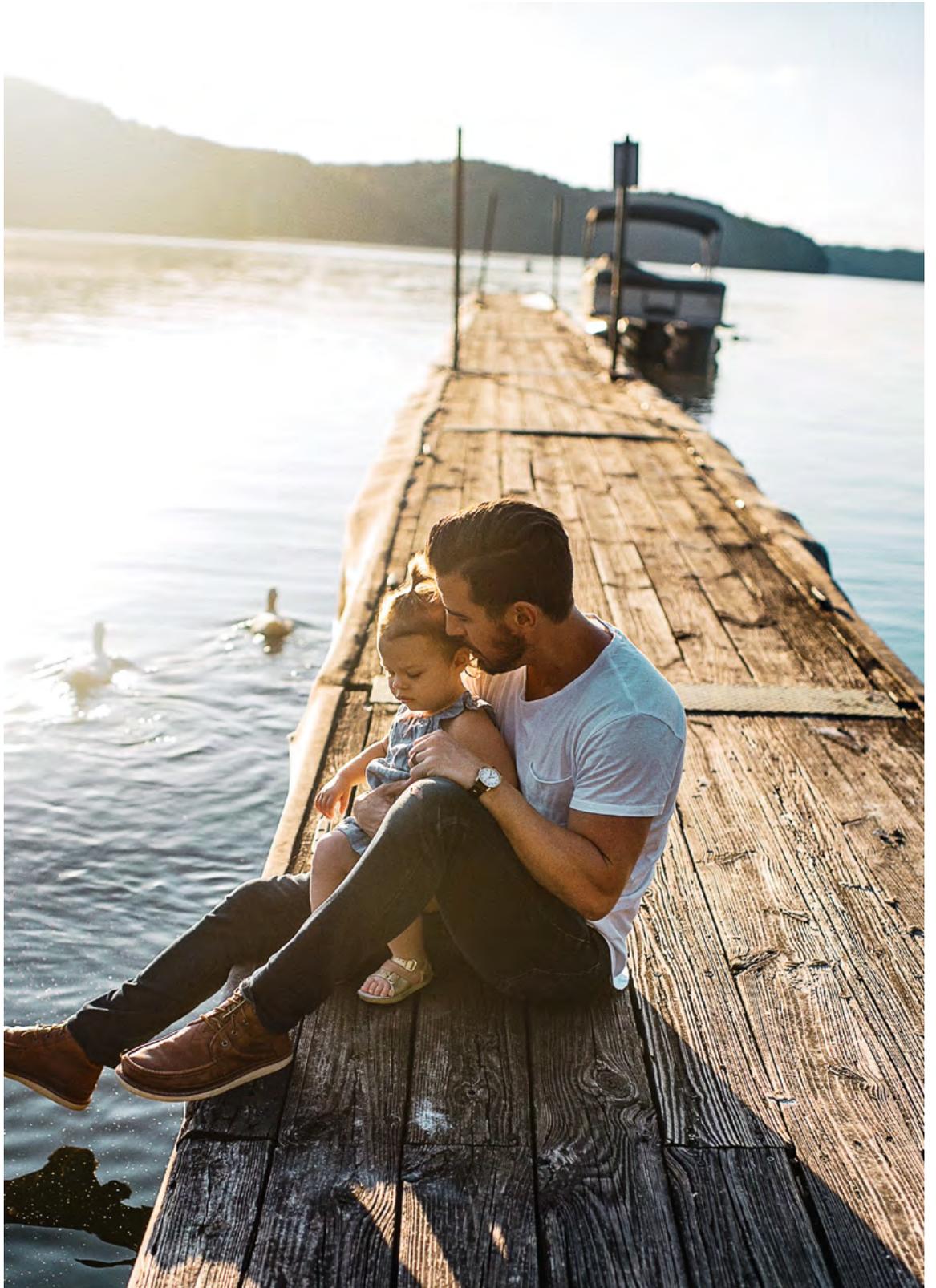
Pionnière de l'assurance depuis plus de 115 ans dans le Canton de Vaud, nous proposons nos services à toutes les personnes désirant se simplifier la vie tout en garantissant des prestations de retraite qualitatives et une couverture efficace des risques en cas d'imprévu.

Ainsi, nous vous accompagnons tout au long de votre vie, grâce à des prestations de premier ordre et une prise en charge globale pour vous apporter une réponse personnalisée. La neutralité est notre mot d'ordre - nous souhaitons vous en faire profiter.

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous dans l'une de nos 3 agences
ou contactez-nous par email

conseillers@retraitespopulaires.ch



Là, pour la vie.

Nous vous accompagnons à chaque étape.
Grâce à nos trois agences réparties dans le Canton de Vaud,
nous vous offrons un service de proximité.

retraitespopulaires.ch/conseilglobal



Lausanne (siège)
Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 51
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21

Nyon
Rue Neuve 4
1260 Nyon
Tél. 021 348 20 20